

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

UNITE-EGALITE-PAIX

MINISTRE DE L'ENERGIE  
CHARGE DES RESSOURCES NATURELLES

VISA :-PREMIER MINISTRE  
-M/ENERGIE



DECRET N° 2013-197/PR/MERN

Portant nomination des membres du  
Conseil d'Administration de la Société  
Internationale des Hydrocarbures de  
Djibouti

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHIEF DU GOUVERNEMENT

- VU La Constitution du 15 septembre 1992 ;
  - VU La Loi n°12/AN/98/4ème L du 11 mars 1998 portant réforme des Sociétés d'Etat, D'économie mixte et des établissements publics à caractère industriel et commercial;
  - VU La Loi n°65/AN/99/4ème L du 13 janvier 2000 portant création de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti (SIHD) ;
  - VU Le Décret n°99-0077/PRE du 08 juin 1999 portant réforme des Sociétés d'Etat, D'économie mixte et des établissements publics à caractère industriel et commercial;
  - VU Le Décret n°2000-0029/PR/MERN portant statuts constitutifs de la "Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti" ;
  - VU Le Décret n°2013-0044/PRE du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre;
  - VU Le Décret n°2013-0045/PRE du 31 mars 2013 portant nomination des membres du Gouvernement ;
  - VU l'Arrêté n°2008-0908/PR/MERN portant désignation des membres du Conseil D'Administration de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti SA ;
- SUR Proposition du Ministre de l'Energie Chargé des Ressources Naturelles.

#### DECRETE

Article 1/ : Nomination des membres du Conseil d'Administration de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti.

En conformité avec ses dispositions statutaires, l'entreprise publique SIHD est administrée par un Conseil d'Administration composé des membres suivants :

**Monsieur ABDOURAHMAN ALI ABDILLAHI**

- Représentant de la Présidence de la République,

**Monsieur DINI MOHAMED BOURHAN**

- Représentant de la Primature

**Monsieur MOHAMED-KADAR ABDOULKADER**

- Représentant du Ministère du Budget.

**Monsieur ABDOULKADER AHMED AOULED**

- Représentant du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement.

**Monsieur WAHIB ALI BOULO**

- Représentant du Ministère de l'Energie chargé des Ressources Naturelles

**Monsieur DILEITA SOULTAN MOHAMED**

- Représentant Ministère du Transport et de l'Equipement.

**Monsieur HOUSSEIN ISMAIL ADEN**

- Représentant du Ministère du travail.

**Colonel YOUSOUF KAYAD GUELLEH**

- Représentant du Ministère de la Défense

**Monsieur ISMAEL ALI ABANEH**

- Représentant du Ministère Délégué du Commerce.

Article 2/ : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

07 AOUT 2013

Fait à Djibouti, le .....

Le Président de la République,  
Chef du Gouvernement  
LE PRESIDENT  
ISMAIL OMAR GUELLEH  
الرئيس  
جمهورية جيبوتي

